

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2100

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 22

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« ces dispositions »

les mots :

« l'article L. 732-18 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.